



M@N-IMMO.PRO

Le réseau immo qu'il vous faut

Barème TTC honoraires

Immobilier traditionnel et ancien

Applicable à compter du 25 novembre 2020

A l'exclusion du neuf (VEFA), commerce et immobilier d'entreprise

A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

| Prix de vente net | Taux |
|--------------------|-----------------------|
| < à 39 000€ | Forfait 3000€ |
| 40 000 à 150 000€ | Forfait 6 000€ |
| 150 001 à 300 000€ | 4% du prix de vente |
| 300 001 à 500 000€ | 3,5% du prix de vente |
| > 500 000€ | 3% du prix de vente |

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

Barème TTC honoraires de location

Immobilier traditionnel, ancien et neuf

Applicable à compter du 25 novembre 2020

Honoraires à la charge du bailleur

- Entremise : 160€ TTC
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR au m² suivant la zone concernée*
- Etat des lieux : 3€ TTC du m² pour l'établissement de l'état des lieux

Honoraires à la charge du locataire

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : indice ALUR au m² suivant la zone concernée*
- Etat des lieux : 3€ TTC du m² pour l'établissement de l'état des lieux

*Trois zones :

- Zone très tendue : 12€ /m²
- Zone tendue : 10€ /m²
- Zone non tendue : 8€ /m²

Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et directement payés le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s)
Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.



M@N-IMMO.PRO

Le réseau immo qu'il vous faut

Adresse postale
6, bd de la Plage
13340 Rognac
France

TÉLÉPHONE 04-42-30-00-00
E-MAIL contact@man-immo.pro
SITE WEB <https://www.man-immo.pro>
RCS 839 242 021 Salon de Provence

Barème TTC honoraires

Cession de fonds de commerces, droit au bail et vente de locaux commerciaux

Applicable à compter du 25 novembre 2020

| RIX DE VENTE | Montant des honoraires |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| Prix vente < ou égal A 25 000€ | Forfait de 5 000€ TTC* |
| Prix vente de 25 001€ A 50 000€ | Forfait de 7 500€ TTC* |
| Prix vente de 50 001€ A 100 000€ | Forfait de 10 000€ TTC* |
| Prix vente supérieur A 100 000€ | 10 % TTC** du prix de vente |

Les honoraires de cession (hors location), qu'ils soient à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, ne peuvent dépasser 10 % TTC du prix de vente. En cas de prix de vente inférieur ou égal à 100 000€, les honoraires seront forfaitisés en fonction de la tranche à l'intérieur de laquelle sera fixé le prix de vente. Par exemple, si le prix net vendeur d'un bien est de 45 000€, le barème maximum sera de 7 500€ TTC (soit 6 250€ HT- taux de TVA en vigueur de 20 %).

| VALEUR VENALE DU FONDS DE COMMERCE | Montant des honoraires Honoraires calculés sur la valeur vénale Du fonds de commerce La TVA en vigueur s'ajoute à ces honoraires |
|--------------------------------------|---|
| Valeur vénale < ou égal à 25 000€ | Forfait de 5 000€ TTC* |
| De 25 001€ à 50 000€ | Forfait de 7 500€ TTC* |
| De 50 001€ à 100 000€ | Forfait de 10 000€ TTC* |
| Au-delà de 100 0001€ | 10 % TTC** de la valeur vénale |

- *TVA comprise
- ** Pourcentage sur le prix de vente (TVA comprise)
- (1) Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées ***
- *** note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17

Barème honoraires location

Y compris location-gérance (1)

Taux recommandés à ne jamais dépasser

| TARIF LOCATION | Montant des honoraires |
|--|---|
| Locaux et terrains Commerciaux, artisanaux, Industriel, bureaux, Entrepôts, garages ... | 30 % TTC* du loyer annuel Facial *** (ou de la redevance Si location-gérance) sur tout type de bail (Professionnel, commercial, de courte Durée...) |
| Location avec pas de porte D'un montant minimum de 5 000€ HT (6 000€ TTC) | Voir honoraires fonds de commerce |

Le conseiller n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni l'état des lieux.

L'état des lieux et la rédaction du bail peuvent être établis par avocats, huissiers, notaires, ou tous professionnels habilités, à la demande du propriétaire et/ou du locataire. Les honoraires convenus avec le rédacteur seront alors directement payés par l'intéressé.

Avec option d'achat (1)

| HONORAIRES | Montant des honoraires |
|--|--|
| Locaux et terrains Commerciaux, artisanaux, Industriels, bureaux, Entrepôts, garages... | 30 % TTC* du loyer annuel Facial *** des baux professionnels, Commerciaux, et de courte durée + 50 % des honoraires Prévus dans notre barème Honoraires sur locaux commerciaux |

* TVA comprise

** Pourcentage sur le prix de vente (TVA comprise)

*** Valeur du loyer inscrit sur le bail

(1) Il est précisé que les prix ci-dessous doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées****

**** Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17